

Assemblée Générale Association Paroissiale du Saint-Esprit de Massy
Samedi 13 avril 2012

Personnes présentes ou ayant donné une procuration : 68 personnes¹ pour 105 cartes d'adhérents

M. Ambrosi Jérémie, Mme Anquetil Marie-Claire, Mme Bachmann Anne-Marie, Mme Beguel Marie-Jo, Mme Besson Isabelle, Mme Bonnemaïson Martine, Mme Bret Lucienne, Mme Bricout Corinne, Mme Chauve Anne-Laure, M. Chemello François, Mme Claverie Christiane, M. Coelenbier Dominique, Mme Couché Cathy, M. Couché Michel, Mme Crofils Marie José, Mme Damota Maria, Mme De Crozefon Bernadette, M. de Crozefon Emmanuel, Mme Declercq Odette, Mme Duterte Nathalie, M. Duterte Marc, Mme Egard Ida, M. Enjalbert Michel, Mme Faroche Christiane, Mme Faveere Yvette, M. Faveere Jean-Claude, M. Ferreira Joao, Mme Ferreira Luisa, Mme Ferreira-Mendes Gloria, M. Fillatre Jean -Louis, Mme François Arlette, Mme Gallon Anne Marie, M. Gallon François, M. Gaudin Jean-Paul, M. Godard Patrick, Mme Goutodier Anne-Marie, M. Goutodier Michel, Mme Grobras Francine, M. Guibert Jean-Pierre, M. Henry-Amar François, R.P. Justeau Jacques-Henri, Mme Kerbourc'h Monique, Mme Lepeut Régine, M. Lesourd Michel, Mme. Letregully Henriette, M. Letregully Michel, Mme Louat Françoise, M. Louat Rémy, Mme Marchesi Myranda, Mme Massot Elisabeth, M. Massot Patrick, Mme Moral Odile, M. Morin Paul, Mme Morizet Marie Thérèse, M. Moulinier François, Mme Nadal Jacqueline, M. Nguyen Paul, Mme Osanno Rose-Heyliet, Mme Penet Marie-Françoise, M. Penet Daniel, Mme Pepin Paulette, Mme Personnaz Micheline, Mme Petot-Saffroy Emmanuelle, Mme Remond Françoise, M. Saffroy Bruno, Mme Tourtet Elina, Mme Umnik Christiane, M. Van Long Jean-Pierre.

L'Assemblée Générale commence à 16h12 par un hommage à Daniel Faroche Vice-Président décédé en début d'année qui a beaucoup fait pour l'Eglise Saint-Fiacre.

Le Président de l'Association Michel Goutodier présente ensuite le rapport moral 2012. (Les commentaires et questions venant des membres de l'Association durant l'exposé seront données à la fin du texte du rapport moral).

Rapport moral

Rappel :

Comme pour tous les lieux de culte construits après 1905, la municipalité n'a pas eu de rôle dans la construction de notre église et elle n'intervient pas dans son entretien qui est entièrement à la charge de son propriétaire. Ce cas n'étant pas unique dans le diocèse, il a été donc créé une association, l'ADECE, Association Diocésaine Evry Corbeil Essonne, qui est la vraie propriétaire de ces biens.

Pour bien comprendre le travail de l'association paroissiale, il n'est pas inutile de préciser comment est géré notre patrimoine. Deux organismes sont autorisés à gérer l'argent dans notre paroisse :

Le CPAE, conseil paroissial pour les affaires économiques et l'Association Paroissiale

Le CPAE est un organisme de droit canon, c'est à dire de règlement interne à l'Eglise, et donc sans statut de droit civil. L'évêque nomme un prêtre responsable qui choisit les membres du CPAE qu'il préside.

L'Association Paroissiale est une association type loi 1901 avec tous les droits et obligations y afférant. Ses membres élisent un conseil au sein duquel est élu un bureau, le président et le trésorier ayant les mêmes responsabilités vis à vis de la loi française que le trésorier et le président de toute association. Le prêtre responsable et le trésorier du CPAE sont membres de droit du conseil.

¹ Il y avait 62 et 89 personnes lors des AG 2012 et 2011

Les finances de la paroisse se déclinent en deux volets : le budget du CPAE et celui de l'Association Paroissiale.

Le CPAE tire ses ressources des quêtes, du casuel (mariages, funérailles,...), des dons. Etant de droit canon, ses ressources sont sous contrôle de l'ADECE qui est responsable en cas de problème financier. Son bilan vous a été présenté récemment avec un excédent encourageant de l'ordre de 8000 €.

L'Association Paroissiale tire ses ressources des manifestations qu'elle a le droit d'organiser (6 au maximum dans l'année), kermesse, brocante, salon des artistes et artisans... des dons, et de la quête impérée du 1er dimanche du mois réservé au remboursement de l'emprunt contracté lors des derniers gros travaux. L'association étant de droit civil est en droit de lever un emprunt.

L'association paroissiale a été créée en 1966. Son but était la construction de cette église. Elle en a donc géré le financement, la construction, puis l'entretien après son inauguration en 1973. Elle a complètement financé et exécuté la salle Constant Robin sous l'église.

Le CPAE a été institué par l'ordonnance de Mgr Herbulot du 1er octobre 1998.

Son rôle est précisé entre autre dans les articles 1 et 8.

Art. 1 Il s'agit d'une structure opérationnelle ayant pour but général d'assurer, avec le prêtre responsable, la gestion des biens d'Eglise mobiliers, immobiliers et financiers.

Art. 8 Le CPAE a compétence pour gérer le patrimoine paroissial, les réserves financières, les biens mobiliers et immobiliers.... Il s'assure de l'adéquation entre les besoins de locaux et ceux mis à la disposition de la paroisse, étudie et propose pour décision et exécution à l'autorité diocésaine tout projet d'aliénation, d'acquisition, de construction ou de modification du patrimoine dont jouit la paroisse, de modification de la destination de ce patrimoine. Il assure ou fait assurer sous son contrôle l'entretien préventif et curatif des locaux utilisés pour les activités paroissiales, il veille en particulier à la mise en conformité de ces locaux vis-à-vis des règlements de sécurité.

A cette date, le CPAE et l'association paroissiale ont donc travaillé ensemble en lien avec l'ADECE et plus particulièrement son chargé de mission immobilière.

Pour résumer, il y avait partage des tâches, le CPAE s'occupant du mobilier et l'Association Paroissiale de l'immobilier, c'est celle-ci qui a été à l'oeuvre pour les gros travaux entrepris ces 14 dernières années. Pour ce faire, l'association paroissiale avait deux « responsables bâtiment » auprès de l'Evêché : Daniel Faroche et Philippe Bourgeois, puis Daniel Faroche et Michel Goutodier.

Maintenant, le Père Henry Justeau, conformément aux articles cités précédemment, a souhaité que le CPAE assure l'ensemble de ces responsabilités. Toutes les salles de l'église et son environnement sont désormais gérés par le CPAE. Ainsi en est il des travaux dans le chœur tels que décrits dans Message.

Travaux dans le chœur de l'église :

Chers paroissiens,

Nous envisageons, après en avoir parlé avec l'ensemble du CPAE de rénover et de modifier le chœur de l'église. Dans le cadre de ce réaménagement, plusieurs modifications seront faites au cours de l'année. Deux modifications sont souhaitées par l'ensemble des membres du CPAE : le déplacement de la sono et la rénovation de la toile de fond du chœur.

Le déplacement de la sono permettra de supprimer l'armoire sono dans le chœur. Nous mettrons la sono dans une petite armoire du côté de l'orgue. Cela permettra une meilleure gestion de la sono et des CD avec une plus grande discrétion au cours des célébrations. Cela libérera aussi de l'espace dans le chœur pour y installer une crédence fixée au mur, moins volumineuse que le meuble actuel.

Nous allons supprimer et remplacer la toile de fond du chœur par une peinture de couleur "vanille" afin de rendre le chœur un peu plus lumineux et moderne. Nous en profiterons pour isoler le fond du chœur (sol et mur) par un polystyrène de 10 cm revêtu d'un tissu de fibres.

J'ai souhaité supprimer la double marche au fond du chœur afin d'agrandir la dimension du chœur au sol en comblant l'espace vide et en l'élargissant un peu de chaque côté. Cette double marche sera démolie le samedi 12 janvier 2013 (ce sera le début des travaux qui devrait s'étaler jusqu'à Pâques (31 mars 2013). L'ensemble du chœur sera poncé, agrandi avec un bois de sapin "semblable" et remis dans une couleur qui se voudra identique. Cela me permettra aussi de déplacer légèrement le siège du célébrant en l'avancant et en le rapprochant du côté de l'orgue.

J'ai souhaité, et nous verrons si cela s'avère possible, reculer l'ensemble du chœur d'environ 30 cm afin de gagner un peu de place dans l'église et de rendre la communauté plus unie (je ne suis pas sûr de l'effet produit). L'autel sera aussi reculé d'environ 30 cm.

Quelques questions restent en suspens : Quelle place pour l'icône de la Vierge? Faudra-t-il bouger légèrement le grand crucifix ?

L'ensemble des travaux ne devrait pas dépasser 3000 euros, la main d'œuvre étant offerte gracieusement ainsi que certains matériaux.

J'espère que ces travaux envisagés et mis en œuvre par le CPAE vous apporteront de la joie et rendront notre église et nos liturgies plus belles.

Père Jacques-Henri Justeau

Les travaux dont nous allons parler à l'Assemblée Générale sont donc antérieurs à cette réorganisation. L'association paroissiale a oeuvré pour l'aménagement de la cour. Au mois de Juillet nous avons travaillé avec Patrick Paronneau, Chargé de Mission immobilière actuel du diocèse, pour réaliser l'accès PMR à la salle Constant Robin, tout en dégagant le plus grand espace plat possible. Et nous en avons profité pour semer du gazon.

Les normes PMR imposent le prolongement des rampes, c'est ce que nous avons fait faire sur les rampes de l'escalier façade Ouest.

Actuellement, l'escalier en colimaçon n'est pas aux normes.

Pour l'escalier de secours, façade Est, nous avons veillé à faire monter la terre au niveau de la première marche qui se trouve ainsi au niveau du sol, nous dispensant de la rallonge des rampes.

Nous avons finalisé la clôture du domaine de l'église avec la pose des portes. Depuis, nous constatons que la serrure de la porte Est vandalisée n'a pas été remplacée.

Le toit de l'église ayant été perforé par des jets de pierres, l'eau s'infiltrait dans la partie haute de l'église. Nos réparations provisoires ont permis d'attendre le remplacement d'un bac de zinc. Coût 1300 €.

Comme pour tous les travaux entrepris par l'association paroissiale, les factures passent par l'ADECE à laquelle nous les remboursons.

Nous avons poursuivi nos actions festives, kermesse, etc. selon les possibilités et les disponibilités. Et nous remercions très chaleureusement tous ceux qui y participent d'une façon ou d'une autre. N'oubliez pas le salon des artistes et artisans des 20 et 21 avril. Invitez vos amis, vos voisins. Fournissez le salon de thé en gâteaux maison. Nous vous y attendons nombreux.

L'association Paroissiale a un rôle important de lien social dans notre environnement. Avec France Habitation, le bailleur des HLM entourant l'église, la mairie, le centre L'Ino Ventura, nous avons participé à un après midi convivial où nous avons offert un verre de l'amitié (sans alcool). Nous remercions les paroissiens qui ont répondu à notre appel et sont venus partager quelques moments avec les habitants voisins à cette occasion. Une autre action est prévue pour le 21 septembre. Nous vous inviterons à y participer.

Pour l'avenir :

Il faut finir la mise aux normes PMR de notre église avec essentiellement la réalisation d'un WC Handicapés et ses moyens d'accès, d'un coût de l'ordre de 20 000 €. Après avoir rénové par nous même les façades Sud et Ouest, il nous semble indispensable de rénover la façade

Est qui est sérieusement dégradée par endroits. Nous ne jugeons pas raisonnable de tenter nous même ces travaux pour des raisons de sécurité. Le montant de ceux-ci serait de l'ordre de 10 000 €. Chacun comprendra que le budget du CPAE étant de 8000 € moins 3000 € pour le chœur, il lui serait impossible d'assumer les réparations inhérentes aux dégradations et les gros travaux nécessaires. C'est là que l'association paroissiale peut intervenir.

Le CPAE ayant nommé un responsable bâtiment, Paulo Pinto, paroissien et architecte, c'est désormais celui ci qui doit proposer les travaux à exécuter à l'ADECE.

Nos devis étant bien évidemment caducs, nous avons émis le souhait de lui transmettre les références des entreprises que Patrick Paronneau nous avait adressé pour réaliser les dits travaux afin qu'il les contacte pour de nouveaux devis. Après accord entre le responsable bâtiment du CPAE, l'association paroissiale et Patrick Paronneau, ce dernier signera les devis. Une fois les travaux exécutés, l'association paroissiale remboursera les factures préalablement acquittées par l'ADECE. Il nous semble urgent d'engager la procédure. Rendez vous dans un an pour un bilan.

Questions ou remarques sur le rapport moral

Père Justeau : - S'il ne peut y avoir qu'un seul CPAE, il serait possible d'avoir plusieurs Associations sur la paroisse. De plus le CPAE pourrait organiser de l'événementiel.

M. Couché : - A propos des dégradations sur le toit, y a-t-il eu déclaration à l'Assurance en vue de remboursements.

---- Une plainte a été déposée. C'est indispensable pour lancer la procédure. Il faut savoir qu'il y a une franchise élevée souvent supérieur aux coûts de travaux (cf. vitres endommagées il y a deux ans) et que c'est l'Evêché qui traite avec l'Assurance des bâtiments.

M. Henri-Amar : - Si le CPAE récupère les charges dévolues à l'Association, celle-ci n'a plus de raison d'être.

---- La raison d'être de l'Association est d'être une personnalité de droit civil pouvant par exemple souscrire des emprunts ce que le CPAE ne peut faire ou pouvant être un interlocuteur des administrations locales.

Père Justeau : - L'Association Paroissiale est du domaine laïc, à ce titre elle ne peut récupérer des fonds à partir d'activités pastorales. La complémentarité avec le CPAE n'est pas toujours facile. Au sein du CPAE, les membres jouent un rôle de conseil et uniquement de conseil.. Le prêtre peut passer outre des avis qu'il ne partage pas.

Le CPAE est favorable à la mise aux normes PMR, mais le CPAE veut aller plus loin.

A la question : en quoi la présence du prêtre est indispensable pour l'aménagement de WC ? Il est répondu que le prêtre peut avoir un avis et qu'il y a une catéchèse pour les personnes handicapées.

M. Van Long : - Si les personnes handicapées ont un accès à l'Eglise, les annexes vont être aussi considérées comme Etablissement Recevant du Public. Le CPAE peut prendre en charge les travaux à faire. Jusqu'ici, l'Association avait la maîtrise des travaux, il y a des textes de l'Evêché disant que c'est au CPAE de le faire. Dans quelle mesure le CPAE délègue t'il les travaux ?

---- Il n'a jamais été question de "délégation" dans ce qui a été dit précédemment, la mise aux normes PMR (mise en place de WC pour handicapés) devra être effective en 2015 si on veut utiliser la salle C. Robin après cette date. Le CPAE a nommé Paulo Pino architecte comme

responsable bâtiment. Les noms des entreprises recommandées par la Mission Immobilière d'Evry lui seront communiqués. Ensuite il contactera les entreprises retenues. Un devis sera établi. Si ce devis est accepté, les travaux seront effectués et pris en charge par l'Association..

M. Van Long : Si l'Association prend en charge les travaux il n'y a pas de problèmes. Mais le CPAE est dans les textes chargé des travaux.

Le rapport moral est adopté sans voix contre et avec une abstention.

M Gaudin qui a une expérience longue de la gestion dans une paroisse de Chevilly-Larue s'étonne des problèmes rencontrés. Pour lui :

Au niveau du diocèse, l'ADECE gère tous les biens post 1905.

L'équipe animatrice est le cerveau intellectuel qui fait fonctionner la paroisse en donnant de la cohésion aux activités.

Le Conseil Paroissial pour les Affaires Economiques gère les financements liés à l'activité paroissiale.

L'Association Paroissiale effectue une activité en support. Les financements obtenus sont virtuellement au Diocèse. On peut prendre pour exemple, une sortie en car dans le cadre de la catéchèse. L'Association organise la sortie. L'Association s'active pour trouver des financements pour la paroisse.

Pour L'Eglise Saint Fiacre, le fait d'avoir un seul bâtiment est une chance. Quand on prévoit des travaux, il faut s'y prendre à l'avance. En cas de rénovation, le responsable c'est le Prêtre. Il délègue les affaires économiques à une personne. Pour les travaux courants, il y a un responsable. En cas de gros travaux, une commission *ad hoc* est créée. Il ne devrait donc pas y avoir de problèmes.

La réalité locale est plus complexe, la construction de l'église et les gros travaux réalisés depuis ont pu être effectués grâce à des emprunts levés par l'Association Paroissiale, avec l'accord de l'Evêque, l'Evêché étant l'ultime responsable de ces emprunts.

17h02 Rapport financier.

L'exposé de C. Faroche consiste à commenter un tableau qui est donné en annexe I. Le tableau donne un comparatif entre les années 2011 et 2012.

Depuis 2012, l'Association ne gère plus l'occupation des salles. Il n'y a donc plus de recettes pour cette activité.

Les gros travaux 2012 ont surtout consisté à aménager la cour Est

Les dons consistent parfois en de petites sommes qui ont une grande valeur symbolique pour l'Association.

L'Association rembourse chaque année 5964,72 pour l'emprunt. Il est à noter les facilités accordées par la banque pour la gestion des crédits non dépensés du fait des délais sur les travaux PMR.

Questions Remarques

Où seront localisés des WC handicapés ?

Il y a deux possibilités :

- l'installer au niveau de la salle C Robin mais dans ce cas il faut remonter les eaux usées au niveau supérieur pour leur écoulement ce qui posera de fréquents problèmes d'entretien s'il y a une utilisation collective ;
- l'installer au niveau supérieur avec une évacuation utilisant une pente naturelle. Dans ce cas le WC situé le plus près de la porte serait reconfiguré en modifiant son ouverture. Le second WC ne serait pas modifié.

M. Gaudin – Il pourrait y avoir pour l'Association une ligne de recette supplémentaire : une subvention municipale au titre du lien social créé par l'Association dans le quartier. Vous pouvez toujours demander.

Le rapport financier est adopté sans vote contre et avec une abstention

En conclusion, le Président M. Goutodier lance un appel pressant pour qu'il y ait des candidats volontaires pour le renouvellement du conseil de l'Association en 2014. Ces candidats pourront participer aux travaux du Conseil dès maintenant. Il y a un patrimoine à transmettre et il est important qu'il y ait la relève dans les instances de l'Association.

Lors de la clôture de l'Assemblée (17h23) M. Gaudin demande si les structures de la paroisse seront changées en fonction du périmètre des travaux.

Réponse : on attend les directives.

Annexe I

Association Paroissiale Bilan 2012 (en euros)

€	Recettes		Dépenses		Ecart 2011-2012
	2011	2012	2011	2012	
Quêtes	5337,08	5118,36			-218,72
Cartes adhésions	1292	1110			-182
Dons prêt de salle	950	865			-85
Choucroute	1745	1805			-60
Choucroute			1341,58	1140,44	+201,14
Confitures	218	330			+112
Brocante&Loto	252	443			+191
Kermesse	3066	3512,05			+446,05
Kermesse			134,80	75,38	+59,42
Salon Artistes	2129,95	1915,80			-214,15
Salon Artistes			1422,84	1134,62	+288,22
Dons	527,76	285,44			-242,32
Intérêts Livret	916	961,23			+45,23
Frais divers			214,91	78,51	+136,40
Avance choucroute 2012			375		
Remboursement Emprunts			5964,72	5964,72	0
Entretiens bâtiment			7702,71	1530,88	+6171,83
Gros travaux				16200,62	-16200,62
Total	16433,79	16225,88	17156,56	26125,17	

Trésorerie (€)	2011	2012
Caisse	209,90	30,44
Compte-chèques	599,19	568,58
Epargne	48288,01	38598,79
Total	49097,10	39197,81

Gros travaux 2012 : terrassement de la cour : 8174,66 + 254,70
 Engazonnement de la cour:.... 56,75
 Rampe (escalier extérieur) :... 1915,20
 PMR (bandes antidérapantes) : 4568,72
 Grilles de la cour :..... 1148,16
 Barres anti-panique :..... 37,88
 Pot (fin de travaux) :44,85

Entretien 2012 : Réparation toit :1363,44
 Débroussaillage cour :167,44

Rappel en 2011 réparation aérotherme :5840,07

Annexe II : Membres du Conseil de l'Association 2013

Membres élus Conseil	Élu en	Sortant en
Michel Goutodier	2008	2014
Xavier Lecomte	2008	2014
Olivier Mathieu	2010	2016
Christiane Faroche	2010	2016
Michel Lesourd	2010	2016
Françoise Louat	2010	2016
Rémy Louat	2010	2016
Fabrice Orlandi	2010	2016
Daniel Faroche	2012	2018
Michel Enjalbert	2012	2018

Membres de droit

Père Jacques-Henri Justeau comme prêtre chargé de la paroisse
Jean-Pierre Guibert et Jean-Pierre Van Long sont au CA au titre du CPAE.

Invité

Représentant l'Equipe Animatrice : Michaël Decottignies

Bureau 2013

Président : Michel Goutodier
Vice Président : Daniel Faroche († 08 mars 2013)
Trésorière : Christiane Faroche
Trésorière Adjointe : Françoise Louat
Secrétaire : Rémy Louat